



Bureau communautaire
18 Octobre 2018
Hôtel d'Agglomération – 20h

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 12 octobre 2018

Présents : J.P Fichère, J.M Daubigny, C. Bourgeois-République, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, C. Crétet, F. David, J. Péchinot, D. Bernardin, F. Macard, P. Blanchet, J.L Bouchard, C. François, B. Guerrin, J.C Lab, J. Thurel.

Excusés : S. Champanhet, P. Jacquot.

Date d'affichage : 26 octobre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB24/18

Objet

Demande de subvention
à la DRAC – Résidence
territoriale d'Éducation
Artistique et Culturelle
(EAC)

La médiathèque du Grand Dole a sollicité l'écrivain Pierre Gemme pour élaborer un projet d'atelier d'écriture dans le cadre de l'appel à candidature *Résidences territoriales d'Éducation artistique et culturelle* (EAC) lancé conjointement par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et les Rectorats des académies de Besançon et Dijon.

Cette résidence concerne deux établissements scolaires de 1er degré :

- 1 Ecole primaire en territoire rural (2 classes)
- 1 Ecole primaire en quartier prioritaire (2 classes)

et un établissement du 2nd degré :

- le collège Maryse Bastié

Elle se déroule dans le cadre de l'année scolaire 2018-2019.

Le livre et la lecture sont au cœur du projet qui propose un atelier d'écriture dont l'aboutissement réside dans la microédition d'un ouvrage et la présentation d'une exposition. Ce projet a été construit autour des 3 piliers de l'EAC que sont : les pratiques, les rencontres et les connaissances. En abordant des thèmes d'actualité comme le vivre ensemble, l'esprit citoyen, la tolérance, l'acceptation de la différence et l'accueil, ce projet répond parfaitement à l'enjeu de promotion de la diversité culturelle.

Cette opération est susceptible d'être soutenue à hauteur de 5 000 euros TTC (cinq mille euros) par l'État (DRAC Bourgogne-Franche-Comté). Cette somme couvre entièrement les dépenses d'intervention de l'auteur, soit 70% du total. Les frais annexes de transport (ticket bibliothèque), logistique et de restitution de la résidence, estimés à 2 000 euros, seront pris en charge par la médiathèque.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité

- **APPROUVENT** la demande de subvention auprès de la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la résidence EAC,

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à effectuer cette demande et à signer les actes qui en découlent.

Fait à Dole,
Le 18 Octobre 2018,
Le Président,

